

DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE

SAINT-JÉRÔME

MONT-LAURIER

MONT-TREMBLANT

Cette demande doit être acheminée par courriel à l'adresse revisionnote@cstj.qc.ca dans les cinq (5) jours ouvrables après la date limite de remise des notes par les enseignants (Au secteur régulier, ces dates sont précisées dans le calendrier scolaire).

Avant de déposer votre demande, nous vous invitons à consulter la [Procédure de révision de note](#) et de prendre connaissance des motifs recevables.

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT(E)

Identification de l'étudiant(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Matricule : _____ Téléphone : _____

Programme : _____

Identification du cours

Numéro du cours : _____ Groupe : _____ Session : A H E Année : _____
(xxx-xxx-xx)

Note finale du cours (%) : _____ Nom de l'enseignant(e) : _____

Je confirme avoir pris contact avec mon enseignante ou mon enseignant afin d'obtenir de la rétroaction sur mon évaluation.

Je confirme avoir lu la [Procédure de révision de note](#)¹ et je demande une révision de note en vertu d'un ou des motif(s) indiqué(s) en annexe de la [Procédure de révision de note](#) ainsi que du présent formulaire.

Quelles sont les évaluations touchées par la demande

	Titre de l'évaluation	Section de l'évaluation problématique (s'il y a lieu)	Numéro(s) du ou des motif(s)	Note obtenue à l'évaluation (%)
A				
B				
C				
D				

EXPLIQUEZ clairement pourquoi, selon vous, les motifs invoqués pour chacune des évaluations ciblées n'ont pas été respectés. (Vous pouvez utiliser, si nécessaire, des feuilles supplémentaires). Vous devez aussi ajouter tous les documents pertinents qui vous ont été remis par votre enseignant (travail, examen, rapport, etc.).

A.

B.

¹ La procédure de révision de note et la PIEA sont disponibles sur internet : cstj.qc.ca/À propos du Collège/Documents officiels/Politiques, règlements, directives et procédures

C.

D.

Je veux être entendu(e) par le comité de révision de note.* (La convocation (date, heure et le lieu) sera transmise par le coordonnateur du département de la discipline concernée à l'élève par MIO.)²

Signature de l'étudiant(e) : _____ Date : _____

*Votre formulaire doit être acheminé à l'adresse revisionnote@cstj.qc.ca.

RÉSERVÉ À L'ORGANISATION SCOLAIRE

Date de réception de la demande par le service de l'organisation scolaire : _____

Date de transmission au coordonnateur par le bureau du registraire : _____

À REMPLIR PAR LE COORDONNATEUR OU LA COORDONNATRICE

Date de la rencontre du comité : _____

DÉCISION DU COMITÉ DE RÉVISION DE NOTE

	Résultat de l'évaluation maintenue (%)	Résultat corrigé (%)
A		
B		
C		
D		

Résultat final du cours maintenu (%) : _____

Résultat final du cours corrigé (%) : _____

Motif(s) de la décision :

Composition du comité de révision de note :

Signature du coordonnateur : _____ Date : _____

RÉSERVÉ À L'ORGANISATION SCOLAIRE

Décision reçue par le service de l'organisation scolaire _____

le : Étudiant(e) et/ou API avisé(s) de la décision le : _____

² Si vous souhaitez être accompagné(e) lors de la rencontre, contactez votre association étudiante à l'une des adresses suivantes : CSTJ : permanence@asso-cstj.org ; CCMT : agecmt.gestion@gmail.com ; CCML : ageem2011@gmail.com.

ANNEXE : EXEMPLES DE MOTIFS RECEVABLES ET NON RECEVABLES LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Numéro du motif	Exemples de motifs recevables	Justifications
1	Mon évaluation ne semble pas équitable lorsque je la compare à celle d'autres personnes de mon groupe.	Le Collège adopte l'équité et la validité comme principes directeurs de l'évaluation des apprentissages. L'équité est la caractéristique d'une stratégie d'évaluation équivalente et juste pour l'ensemble des étudiants inscrits à un même numéro de cours. (PIEA – Principes, p. 4).
2	Mon résultat à une évaluation ne me semble pas équitable.	Le Collège adopte l'équité et la validité comme principes directeurs de l'évaluation des apprentissages. L'équité est la caractéristique d'une stratégie d'évaluation équivalente et juste pour l'ensemble de la communauté étudiante inscrite à un même numéro de cours. La validité de la stratégie d'évaluation est la capacité de mesurer efficacement les compétences. (PIEA – Principes, p. 4).
3	Je n'ai pas réussi à obtenir de rétroaction de la part de mon enseignante ou mon enseignant sur mon évaluation bien que j'en ai fait la demande.	Toute évaluation sommative est accompagnée d'une rétroaction permettant à l'étudiante ou l'étudiant de prendre connaissance de ses forces et des éléments qui lui reste à améliorer. Ainsi l'étudiante ou l'étudiant aura accès à la copie corrigée et à la rétroaction sur son évaluation afin d'en prendre connaissance, et ce, avant la prochaine évaluation de même nature. Il pourra également consulter son évaluation synthèse de cours, et ce, jusqu'à la première semaine de cours de la session suivante ou du prochain module à la FCSEI. Les résultats et la rétroaction concernant les évaluations sommatives sont rendus disponibles à l'étudiante ou l'étudiant dans les 15 jours ouvrables suivant l'évaluation (10 jours ouvrables dans le cas des cours offerts sur moins de 15 semaines) afin de l'aider à se préparer pour l'évaluation synthèse de cours. (PIEA – Article 5.8, p. 14)
4	Les étudiantes et étudiants du groupe n'ont pas été informés à l'avance des modalités de l'évaluation, incluant la date et l'heure de remise ainsi que des critères et de leur pondération.	L'enseignante ou l'enseignant informe l'étudiante ou l'étudiant, avant la tenue de chaque évaluation, des modalités de celle-ci incluant la date et l'heure de remise ainsi que des critères et de leur pondération (PIEA – Article 4.1.6, p. 7).
5	Les étudiantes et étudiants du groupe n'ont pas été informés à l'avance des modalités d'évaluation de la langue.	L'enseignante ou l'enseignant informe la communauté étudiante des modalités d'évaluation de la langue, s'il y a lieu (PIEA – Article 4.1.6, p. 7).
6	L'évaluation synthèse du cours ne respecte pas ce qui est indiqué dans le plan de cours (ex. : pondération, critères d'évaluation).	Le plan de cours contient notamment une description de l'évaluation synthèse du cours incluant sa pondération et ses critères. La communauté étudiante doit être informée de toute modification au plan de cours, puisque ce dernier constitue un contrat entre l'enseignante ou l'enseignant et sa classe (PIEA – Article 3.2, p. 6).
7	Ma note comporte des points venant d'une autoévaluation ou d'une évaluation par les pairs.	L'enseignante ou l'enseignant est la seule personne experte mandatée pour porter un jugement sur les apprentissages de l'étudiante ou l'étudiant. C'est pourquoi l'évaluation sommative d'un cours ne doit pas comporter d'autoévaluation ou d'évaluation par les pairs. Cependant, ces formes d'évaluation peuvent être utilisées dans le cadre de l'évaluation formative (PIEA – Article 5.4).
8	Dans mon cours, les travaux faits en équipe valent pour plus de 35 % de la note totale du cours	Dans le cas de travaux réalisés en équipe (recherche, film, pièce de théâtre, rapport de laboratoire, etc.), les notes collectives ne pourront jamais dépasser 35 % de la note attribuée à un cours. Ainsi, la note du cours rendra compte de l'atteinte individuelle de la compétence par l'étudiante ou l'étudiant. Lorsqu'une évaluation synthèse de cours contient un travail réalisé en équipe, les modalités et les critères d'évaluation des travaux d'équipe sont précisés dans le référentiel de cours ainsi que dans le plan de cours remis à l'étudiante ou l'étudiant (PIEA – Article 5.11, p. 15).

9	Autre motif lié au respect de la PIEA.	L'étudiante ou l'étudiant devra préciser la nature du motif sur le formulaire.
----------	--	--

Exemples de motifs non recevables	Justifications
J'ai mis beaucoup d'efforts pour réussir cet examen.	Les efforts ne garantissent pas la réussite d'un cours.
J'ai assisté à tous les cours.	La présence en classe ne fait pas l'objet d'une évaluation, sauf exception.
J'ai oublié de faire ma réservation au SAIDE. Par conséquent, je n'ai pas eu accès à mes mesures lors de mon évaluation.	Un étudiant ou une étudiante ne peut se prévaloir de ses mesures d'aide si sa demande n'a pas été effectuée dans les temps.
Dans mes cours antérieurs, j'avais de bonnes notes.	L'évaluation repose sur des critères objectifs (grille ou des critères d'évaluation connus de l'étudiante ou de l'étudiant).
Je dois absolument réussir ce cours pour entrer à l'université à la prochaine session.	L'évaluation repose sur des critères objectifs (grille ou des critères d'évaluation connus de l'étudiante ou de l'étudiant).
J'ai assisté à toutes mes journées de stage.	Bien qu'elle soit obligatoire, la présence en stage n'est pas le seul critère considéré pour la réussite d'un stage.
J'ai un conflit de personnalité avec mon superviseur de stage.	Un conflit de personnalités ne relève pas de la procédure de révision de note. Dans un tel cas, vous devez vous référer à la procédure de traitement d'une plainte liée à l'enseignement.
Mon enseignante ou mon enseignant est trop sévère.	L'évaluation repose sur des critères objectifs.
Il me manque seulement quelques points (1 ou 2 %) pour réussir mon cours.	L'évaluation repose sur des critères objectifs (grille ou des critères d'évaluation connus de l'étudiante ou de l'étudiant).